



CC du Clermontois (Siren : 246000376)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Clermont
Arrondissement	Clermont
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/1999
Date d'effet	01/01/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Lionel OLLIVIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	9 Rue Henri Breuil
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60600 CLERMONT
Téléphone	03 44 50 85 00
Fax	03 44 50 39 29
Courriel	accueil@pays-clermontois.com
Site internet	www.pays-clermontois.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	38 433
-----------------------------	--------

Densité moyenne	258,48
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Agnetz (216000075)	3 154
60	Breuil-le-Sec (216001065)	2 628
60	Breuil-le-Vert (216001073)	3 284
60	Bury (216001164)	2 950
60	Cambronne-lès-Clermont (216001206)	1 237
60	Catenoy (216001297)	1 080
60	Clermont (216001560)	10 692
60	Erquery (216002139)	608
60	Étouy (216002238)	868
60	Fitz-James (216002329)	2 609
60	Fouilleuse (216002451)	147
60	Lamécourt (216003426)	192
60	Maimbeville (216003723)	399
60	Mouy (216004341)	5 364
60	Neuilly-sous-Clermont (216004465)	1 643
60	Nointel (216004598)	1 154
60	Rémécourt (216005223)	77
60	Saint-Aubin-sous-Erquery (216005629)	347

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 35

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
Service public de gestion des eaux pluviales urbaines

- Autres actions environnementales

- Protection et mise en valeur de l'environnement, la cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. - Elaboration, mise en oeuvre, suivi et révision de schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le territoire intercommunal. Réalisation d'une étude de définition du schéma directeur d'assainissement pluvial.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

Etude et mise en oeuvre d'actions d'intérêt intercommunal dans le domaine de la santé avec la gouvernance et le pilotage d'un conseil local de santé et d'un contrat local de santé mentale. Attribution d'aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé. Création et gestion de centres de santé

- Action sociale

Portage des repas pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, ou en convalescence sans condition d'âge, ou titulaires d'une carte d'invalidité.

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

- Petite enfance : crèches, haltes garderies, RAM. Politique globale en faveur de la petite enfance (0 à 6 ans) (construction, gestion d'une structure multi-accueil : maison de la petite enfance regroupant l'accueil régulier ou occasionnel des enfants de 0 à 6 ans), relais assistances maternelles, crèches)

- Maisons de santé pluridisciplinaires

Création et gestion de centres de santé

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

. Mise en oeuvre d'une politique de la lecture publique dans le Pays du Clermontois, par la mise en réseau de l'ensemble des équipements et initiatives existants et l'animation de ce réseau. Harmonisation des outils et pratiques (informatique), coordination ayant pour objectif la mise en oeuvre d'un projet culturel, scientifique, culturel et éducatif partagé (animation du réseau des bibliothèques, actions en direction du tout public et des publics spécifiques), développement d'actions en partenariat. Organisation, gestion et suivi de toutes actions culturelles d'intérêt intercommunal (festival des arts de la rue "divers et d'été",...). Etude d'intérêt intercommunal liée à l'organisation administrative de la Communauté de communes et des communes qui la composent.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Zones d'aménagement concerté d'IC : ZAC de la ferme des sables

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Organisation des transports collectifs urbains réguliers et à la demande au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982. Cette compétence comprend également le plan de déplacement urbain, l'acquisition de mobiliers urbains susceptibles d'équiper les points arrêts du réseau.

- Transport scolaire

1. Transport des élèves scolarisés dans l'une des écoles publiques dans le cadre des activités sportives, sous réserves que les conditions cumulatives suivantes soient remplies : la commune d'implantation de l'école à une population inférieure ou égale à 2 000 habitants et la commune d'implantation de l'école ne dispose pas sur son territoire d'une salle de sports. Les élèves concernés sont ceux qui suivent l'enseignement obligatoire et qui appartiennent à une des classes suivantes : grande section de maternelle et l'ensemble des classes relevant du cycle élémentaire. 2. Transport des élèves scolarisés dans une des écoles publiques ou privées dans le cadre de l'apprentissage obligatoire de la natation. Les élèves concernés sont ceux qui suivent l'enseignement obligatoire et qui appartiennent à une des classes suivantes : grande section de maternelle ou ensemble des classes relevant du cycle élémentaire.

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Parcs de stationnement

Parking créé sur une partie des parcelles cadastrées Z 20, 21, 24, 25, 124, 125 à Agnetz (zone du Patis)

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Autres

- Gestion d'un centre de secours

Création et entretien des bornes à incendie ; création et entretien des réserves artificielles pour lutter contre l'incendie.

- NTIC (Internet, câble...)

Exploitation et établissements d'infrastructures et de réseaux de télécommunications électroniques en application du I de l'article L.1425-1 du Code Général des collectivités territoriales comprenant : - La coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communication électronique à haut et très haut débit sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontois. L'étude et l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en oeuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatifs à ces réseaux ; - Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du CGCT. A ce titre, la Communauté de communes du Clermontois exerce les activités prévues à l'article L.1425-1 avec : l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ; la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée ; l'élaboration, la mise en oeuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire ; Le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc) en faveur tant de ses membres que des administrés. Elaboration et mise en oeuvre d'une stratégie numérique sur le territoire de la CC

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

60	SM des transports collectifs de l'Oise (200006039)	SM ouvert	751 932
60	SM pour la collecte et le traitement des eaux usées de la région de Sacy le Grand (256003757)	SM fermé	26 924
60	SM du département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	790 265
60	SIVOM d'alimentation en eau potable et d'assainissement des communes d'Angy, Balagny, Bury et Mouy (246001168)	SM fermé	11 143
60	Syndicat d'énergie de l'Oise (200093094)	SM fermé	708 689
60	SMF de rattachement OPH Oise Habitat (200099653)	SM fermé	271 614
60	SM du bassin versant de la Brèche (200075125)	SM fermé	329 244
60	SM du SCOT du grand Beauvaisis (200093086)	SM fermé	196 194
60	Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (200080836)	SM fermé	227 207
60	PETR du Grand Beauvaisis (200088383)	SM fermé	217 509

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)